

## Conseil de la métropole du 24 janvier 2020

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation  
10 janvier 2020

Conseillers en exercice  
70

**Président : M. François CUILLANDRE**

**Secrétaire de séance : M Michel QUERE**

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 24 janvier 2020 à 16 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. F. CUILLANDRE , Président, Mme B. ABIVEN, M. Y. NEDELEC, M. M. GOURTAY, M. D. CAP, M. T. FAYRET, Mme T. QUIGUER, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOC'H, M. Y. GUEVEL, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

Mme A. ARZUR, Mme N. BATHANY, Mme C. BELLEC, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, Mme A. DELAROCHE, M. D. FERELLOC, M. J. GOSSELIN, M. R. HERVE, Mme B. HU, M. R. JESTIN, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, M. R-J. LAURET, Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme B. MALGORN, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M. L. PERON, M. C. PETITFRERE, M. M. QUERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, M. H. TRABELSI, Conseillers.

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme S. JESTIN, Vice-Présidentes.

Mme G. ABILY, M. P. APPERE, Mme S. BASTARD, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, M. Y. DU BUIT, M. P. GUEZENNEC, Mme P. HENAFF, M. P. KERBERENES, Mme A. LAGADEC, Mme D. LE CALVEZ , Mme M. LE LEZ, Conseillers.

#### **ABSENT(S) N'AYANT PAS DONNE PROCURATION :**

Mme N. BERROU-GALLAUD, Mme M-L. GARNIER, Conseillères.

Mme J. LE GOIC-AUFFRET, à partir de la délibération C 2020-01-021.

#### **C 2020-01-032 EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION**

**École Européenne Supérieure d'Art de Bretagne : approbation d'un projet d'avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 entre Brest métropole, la Ville de Brest et l'École Européenne Supérieure d'Art de Bretagne (EESAB) – modalités de mise à disposition du personnel métropolitain.**

Le rapporteur, M. Reza SALAMI  
donne lecture du rapport suivant

**EQUIPEMENTS D'AGGLOMERATION – École Européenne Supérieure d'Art de Bretagne : approbation d'un projet d'avenant financier à la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 entre Brest métropole, la Ville de Brest et l'Ecole Européenne Supérieure d'Art de Bretagne (EESAB) – modalités de mise à disposition du personnel métropolitain.**

### **EXPOSE DES MOTIFS**

L'Ecole Européenne d'Art de Bretagne (EESAB) regroupe les quatre écoles supérieures d'arts des villes de Brest, Lorient, Rennes et de la communauté d'agglomération de Quimper, sous la forme d'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC).

Une convention globale de fonctionnement pluriannuelle a été passée entre la Ville de Brest, Brest métropole et l'EESAB pour préciser les moyens humains, matériels et financiers mis à disposition de l'EESAB pour lui permettre d'assurer ses missions.

Une convention d'objectifs et de moyens a été signée pour la période 2018-2019-2020, après approbation du Conseil municipal du 12 octobre 2017 et du Conseil de la métropole du 6 octobre 2017.

La convention prévoit les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement annuelles à l'EESAB par la Ville de Brest, les modalités de mise à disposition immobilière par la Ville de Brest et les modalités de mise à disposition de personnel par Brest métropole.

Pour 2020, il est proposé de poursuivre les modalités de mise à disposition de personnel de Brest métropole.

Pour rappel, conformément aux dispositions de la convention d'objectifs et de moyens, les subventions de fonctionnement et d'investissement sont versées par la Ville de Brest.

### **DELIBERATION**

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes, d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'avenant pour l'année 2020, ci-joint, entre Brest métropole, la Ville de Brest et l'EESAB, concernant les modalités de mise à disposition du personnel métropolitain.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION ATTRACTIVITE-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE-EMPLOI-SOLIDARITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE